

## PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 DECEMBRE 2017

**Présents** : MM. LORTON Nicolas. KLEINGAERTNER Robert. MATHIAS Jean-Marc. TRAMOY Jean-Louis. PALLOT Jean-Paul. Mmes COLLIER Madeleine. PALLOT Annie. RAVIER Béatrice. DESCOURS Céline. MM. DEMORTIERE André. PICHARD Bruno. Mmes JAFFRE Agnès. GERMAIN Yvonne. SEURRE Fabienne. LELIEVRE Nathalie. COGNARD Véronique.

**Absents excusés** : Mme LAUTISSIER Nicole qui a donné procuration à M.LORTON Nicolas.

M BERLAND Stéphane qui a donné procuration à M. KLEINGAERTNER Robert.

**Absent** : M. Christophe DEMORTIERE

**Mme JAFFRE arrive après l'approbation du PV de la réunion précédente.**

Mme Fabienne SEURRE est nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18 h00.

### ORDRE DU JOUR

- 1 – APPROBATION PV DE LA REUNION PRECEDENTE
- 2 – REPERCUSSION COUT DE PUISAGE
- 3 – SUPPRESSION POSTE
- 4 - TRAVAUX EN REGIE BUDGET COMMUNE et BUDGET DU SERVICE DES EAUX
- 5 – OUVERTURE DE CREDITS AVANT VOTE BP 2018 : COMMUNE – SERVICE DES EAUX – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
- 6 – ADMISSIONS EN NON VALEURS

#### QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS

- DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS
- INFORMATIONS DIVERSES

### **1 – APPROBATION PV DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE**

Monsieur le Maire demande au Conseil l'approbation du procès-verbal de la réunion du 07 décembre 2017 dont une copie a été adressée à chacun des conseillers accompagnée de la convocation à la réunion de ce jour. Le procès-verbal de la réunion du 07 décembre 2017 est approuvé par 14 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

Le registre des délibérations du Conseil Municipal est mis à la signature de chaque conseiller.

## PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 DECEMBRE 2017

### **2 – REPERCUSSION COUT DE PUISAGE**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'une société travaillant pour le compte d'ENEDIS et réalisant des travaux sur la RCEA a puisé de l'eau sur le poteau d'incendie situé à PALINGES lieudit « Le Marot » le jeudi 07 décembre 2017. Cette intervention a occasionné des désagréments pour les usagers et des dérangements de nos personnels pour des recherches de fuite la veille et des purges le jour même.

Madame Nathalie LELIEVRE fait remarquer que les usagers ne peuvent pas utiliser l'eau et ne peuvent pas avoir de dédommagement.

Monsieur le Maire propose donc de répercuter à cette entreprise FTCS forage à FRETIN (59) le coût des dépenses engagées représentant la somme de 632 € pour le service des eaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition.

### **3 – SUPPRESSION DE POSTE**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de supprimer au 01 janvier 2018 le poste d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles suite au départ de Mme CORNIER Sandra.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la suppression d'un poste d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles.

### **4 – TRAVAUX EN REGIE BUDGET COMMUNE et BUDGET DU SERVICE DES EAUX**

#### 4 – 1 TRAVAUX EN REGIE BUDGET COMMUNE :

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il est possible de décider du transfert de dépenses de fonctionnement réalisées en régie, en fin d'exercice en investissement, ce qui permet une récupération de la TVA sur ces dépenses et d'augmenter la valeur du bien.

Peuvent être transférés : 5 438.02 € pour travaux sur nouveau parking du stade rue saint Thibault, 1994.34 € pour travaux sur trottoirs rue des Badauds, 3372.66 € pour travaux voirie Le Quartier, 898.35 € pour travaux voirie à la maison médicale et 16 886.60 € pour travaux dans les futurs logements bâtiment ancienne poste, soit un total général de 28 589.97 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter les transferts proposés et de modifier les crédits comme suit :

SECTION EXPLOITATION RECETTES : C/722/042 : 29 000€

## PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 DECEMBRE 2017

SECTION EXPLOITATION DEPENSES : C/023 : +29 000 €  
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES : C/ 021 : +29 000 €  
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES : C/2111 /040 : 5 500 €  
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES : C/2138/040 : 17 000€  
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES : C/2152/040 : 5 500 €  
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES : C/2113/040 : 1 000 €

### 4 – 2 TRAVAUX EN REGIE BUDGET DU SERVICE DES EAUX

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il est possible de décider du transfert de dépenses de fonctionnement réalisées en régie, en fin d'exercice en investissement, ce qui permet une récupération de la TVA sur ces dépenses.

Peuvent être transférés pour 2017 : 2 277.47 € concernant travaux sur conduite eau aux lieudits « Les Curés », « Le Minerai » et «Digoine »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'accepter les transferts proposés et de modifier les crédits comme suit :

Section d'exploitation recettes C/722/042 : + 2300 €  
Section d'exploitation dépenses : C/023 + 2 300 €  
Section d'investissement recettes : C/021 : + 2300 €  
Section d'investissement dépenses : C/21531 /040 : + 2300 €

### **5 – OUVERTURE DE CREDITS AVANT VOTE BUDGET PRIMITIF 2018 COMMUNE - SERVICE DES EAUX - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT.**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'avant l'établissement du BP en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017. Chacun doit comprendre que cette autorisation est absolument nécessaire pour pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente.

#### 1- BUDGET SERVICE DES EAUX

Il est proposé :

- 20 000 € au C/21 immobilisations corporelles (réseaux, matériels)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix POUR et 1 ABSTENTION accepte.

## PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 DECEMBRE 2017

### 2 - BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT

Il est proposé :

- 16 400 € au C/21 immobilisations corporelles (réseaux, matériels)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix POUR et 1 ABSTENTION accepte.

### 3 - BUDGET COMMUNE

Il est proposé :

- à l'opération d'équipement n° 601 acquisition matériel : 10 000 €
- à l'opération d'équipement n° 602 réparation bâtiments communaux : 5 000 €
- à l'opération d'équipement n° 162 création de logements : 4 000 €
- à l'opération d'équipement n° 151 aménagements divers : 20 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix POUR et 1 ABSTENTION accepte.

### 6 – ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire fait part au conseil de demandes d'admission en non-valeur par la perception pour la commune, le service des eaux et le service de l'assainissement.

Budget commune : une somme de 197.63 €

Budget du service des eaux : 3 155.24 €

Budget du service de l'assainissement : 2 579.47 €

Madame PALLOT faisant remarquer les montants importants qui sont présentés, Monsieur le Maire signale que ce sont des dettes des années 2008 à 2011 pour la majorité, durant lesquelles Madame PALLOT était 1<sup>er</sup> magistrat, et que rien n'avait été fait auprès des débiteurs. Il rajoute que tous les mois les impayés sont vérifiés et qu'il intervient pour que les titres de paiement soient réglés

Monsieur le Maire a analysé les propositions de Monsieur le Percepteur, et certains débiteurs ayant des biens immobiliers ou s'étant acquittés de leur dette propose d'affecter en non-valeur les sommes suivantes, sachant que les crédits suffisants ont été prévus au BP.

- Commune : 197.63 €
- Service des Eaux : 1 956.92 €
- Service Assainissement : 1 277.51 €

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 DECEMBRE 2017**

**DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

**Décision n° 28-2017** : d'attribuer le marché pour la construction d'un terrain sportif couvert après négociation auprès des candidats, à :

LOT3 : CHARPENTE METALLIQUE – COUVERURE BAC ACIER – BARDAGE TRANSLUCIDE : SPCM de PARAY LE MONIAL pour 270 294.51 € HT

LOT 5 : MENUISERIE ALUMINIUM : COMTE ET MARCELINO de PARAY LE MONIAL pour 51 780 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 H 25.